

Il existe 10,000 bureaux de poste au Canada. Par comparaison, les États-Unis en ont 30,000, bien que proportionnellement à leur population, ils devraient en avoir 100,000. En d'autres termes, le public canadien est extrêmement bien servi quant au nombre et à l'accessibilité des bureaux de poste.

Voici où en est le programme de révision des petits bureaux de poste: jusqu'ici, on a fermé 1,240 bureaux de poste, on en a examiné et maintenu 1,208; il en reste 1,450 à revoir. Le programme sera terminé le 30 septembre 1970.

LE REVENU NATIONAL—LE REMBOURSEMENT
DE LA TAXE DE VENTE SUR LE MATÉRIEL
D'ENTREPOSAGE DU GRAIN

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, j'espérais que le ministre de l'Agriculture (M. Olson) répondrait à ma question ce soir, parce que je trouve plus facile de me fâcher contre lui au sujet des problèmes qui se posent dans l'Ouest. Il devrait savoir comment résoudre nos problèmes. Le secrétaire parlementaire ne le sait peut-être pas. Je vais essayer d'exposer ma thèse de façon logique dans l'espoir d'exercer quelque influence sur le secrétaire parlementaire.

J'ai reçu des doléances d'un cultivateur qui avait construit des installations pour l'entreposage des céréales en Saskatchewan. Il a découvert qu'il ne peut obtenir un abattement d'impôt à l'égard de ce bâtiment parce que celui-ci n'est pas construit dans le style qui convient. Je cite le passage suivant:

... le bâtiment que nous avons construit était destiné principalement à l'entreposage des céréales. Il contient maintenant plus de 25,000 boisseaux de blé. Vu la situation actuelle, le blé entreposé pourrait y rester pendant 10 ans encore, compte tenu de celui que nous avons en main et des contingents que nous obtenons, même sans les emblavures pour une nouvelle récolte de blé.

Je demanderais au secrétaire parlementaire de noter ce qui suit:

Le gouvernement provincial a admis qu'il s'agissait ici d'une installation d'entreposage du grain et nous ne pouvons pas comprendre l'attitude du gouvernement fédéral là-dessus.

J'aimerais maintenant citer un extrait d'une autre lettre reçue de cultivateur:

D'après nous, bien peu de gens dans de telles conditions économiques construiraient une installation de ce prix pour entreposer les machines et laisser pourrir le grain amoncelé à l'extérieur. Lorsqu'il nous faut autant d'espace d'entreposage de plus, nous estimons beaucoup plus sage de construire une grande installation plutôt que de 12 à 14 petits silos. Nous avons déjà 17 autres greniers de diverses grandeurs et une grange de 28 sur 40 pieds qui a été abaissée et transformée en un silo pour l'entreposage du grain et tout est rempli à capacité. Il serait ridicule d'ajouter une autre douzaine de petits silos.

[M. Loisel.]

• (10.10 p.m.)

Sur le plan économique, en ce qui concerne cette ferme, il est plus sensé de construire une grosse bâtisse pour l'emmagasiner du grain que d'acheter plusieurs coffres. D'après la réponse que m'a fournie le ministre du Revenu national (M. Côté) ou un fonctionnaire du ministère, apparemment, il ne suffit pas pour un coffre qu'il renferme le grain. Il doit avoir l'apparence d'un coffre et ne pas pouvoir servir à d'autres fins que l'emmagasiner du grain.

Je me demande si le gouvernement est sérieux lorsqu'il prétend vouloir aider les agriculteurs en mauvaise posture parce qu'ils ne peuvent vendre leur grain. Le gouvernement de la Saskatchewan a reconnu que les coffres de ce genre conviennent à l'emmagasiner. En suivant une certaine méthode, un particulier peut solliciter auprès de sa municipalité un permis qui lui permet de demander un remboursement d'impôt. Dans ce cas-ci, l'agriculteur a obtenu un remboursement de \$200, c'est-à-dire la taxe de vente de 5 p. 100 recueillie par le gouvernement de la Saskatchewan. Ainsi, un des niveaux de gouvernement reconnaît le principe. Pourquoi donc un autre niveau de gouvernement refuse-t-il de le faire?

Il semble que le gouvernement de la Saskatchewan reconnaisse la gravité de la situation dans les Prairies alors que le gouvernement fédéral ne la prend pas au sérieux. Le gouvernement fédéral peut ne pas partager cette opinion, mais elle est fondée. Le gouvernement devrait jeter un second coup d'œil sur ces cas. Un seul agriculteur s'est adressé à moi, mais après avoir causé avec d'autres députés, je sais que d'autres cultivateurs connaissent les mêmes difficultés.

Quant à l'argument voulant que les comparaisons à céréales puissent servir à d'autres fins, il est absurde. L'on ne fera croire à aucune personne au courant de la situation économique actuelle des Prairies qu'un agriculteur construirait des compartiments spéciaux dans le seul but d'obtenir un dégrèvement d'impôt. Les taux d'intérêt seuls l'en empêcheraient. Je soutiens que si un agriculteur construit un compartiment d'entreposage de céréales, que ce soit ou non un grenier, il faut le considérer comme tel pourvu qu'il serve à entreposer les céréales. Le gouvernement de la Saskatchewan a reconnu ce principe lorsqu'il a remboursé la taxe de vente de 5 p. 100. Aussi je ne vois pas pourquoi le gouvernement fédéral ne tiendrait pas l'esprit de sa promesse aux agriculteurs de l'Ouest à l'égard de ce dégrèvement.

Une dernière remarque. Je suis fermier et si je construisais une autre case à blé dans ma ferme, je choiserais probablement une cons-